



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent trente-huitième session

Rome, 10-11 mai 2023

Procès-verbal de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2023/138/R.19

Point de l'ordre du jour: 14 b)

Date: 5 mai 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Secrétaire du FIDA par intérim
Bureau de la Secrétaire
courriel: d.mcgrenra@ifad.org



Investir dans les populations rurales

Comité d'audit

Cent soixante-huitième réunion
Rome, 6 avril 2023

Procès-verbal de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/168

Date: 5 mai 2023

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Secrétaire du FIDA par intérim
Bureau de la Secrétaire
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Procès-verbal de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit

1. La cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 6 avril 2023 en mode hybride.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les représentantes de la République dominicaine étaient présentes en qualité d'observatrices. Ont également assisté à la réunion la Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique responsable du Bureau du Conseil juridique, également Vice-Présidente adjointe, Responsable des finances en chef et Contrôleuse principale par intérim responsable du Département des opérations financières, le Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques (Bureau de la gestion globale des risques), le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur et Contrôleur de la Division du Contrôleur financier, la Directrice et Trésorière de la Division des services de trésorerie, le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance, la Secrétaire du FIDA par intérim, la Directrice du Bureau de la déontologie et plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2023/168/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté après inscription des points suivants:
 - Point 11 de l'ordre du jour – Portefeuille de placements du FIDA pour 2022 et compte rendu oral succinct de la stratégie de gestion des placements au cours du premier trimestre 2023 à la lumière des événements récemment survenus dans le secteur bancaire.
 - Point 12 de l'ordre du jour – Questions diverses:
 - a) Examen à huis clos du rapport d'audit interne sur les conclusions institutionnelles transversales émanant des audits de sept bureaux en 2021/2022 (Indonésie, Zambie, Sierra Leone, Soudan, Pérou, Bangladesh et Afrique du Sud);
 - b) Examen à huis clos du rapport d'audit interne sur la supervision du programme de pays au Niger;
 - c) Demande d'honoraires supplémentaires de la part du commissaire aux comptes.

Point 3 de l'ordre du jour – Procès-verbaux de la cent soixante-septième réunion du Comité d'audit (AC 2023/168/R.2) et de sa séance à huis clos (AC 2023/168/R.2/Add.1) – pour approbation

4. Les procès-verbaux ont été adoptés sans modification.

Point 10 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-neuvième réunion du Comité d'audit (AC 2023/168/R.10) – pour examen

5. Le document AC 2023/168/R.10 contenant le projet d'ordre du jour de la cent soixante-neuvième réunion a été examiné sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour – États financiers du FIDA

- a) **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (AC 2023/168/R.3 + Add.1) – pour examen**

b) Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2022 (AC 2023/168/R.4) – pour examen

6. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour et souligné que le commissaire aux comptes avait émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2022. Pour l'exercice financier 2022, l'efficacité opérationnelle de tous les éléments clés du contrôle interne de l'information financière avait été confirmée par la direction dans sa déclaration, laquelle avait fait l'objet d'une attestation indépendante du commissaire aux comptes.
7. La direction a recensé les principaux facteurs influant sur la situation financière du FIDA et les résultats communiqués, en mettant l'accent sur deux changements majeurs intervenus au cours de l'exercice 2022 du point de vue de la comptabilité: i) l'application pour la première fois de la comptabilité de couverture associée à l'émission de placements privés complétés par des swaps de taux d'intérêt; ii) la révision volontaire de la politique comptable destinée à évaluer les instruments financiers, de sorte que ces soldes soient communiqués à leur valeur transactionnelle ou à leur valeur nominale. Il a été noté que ce changement impliquait un retraitement des actifs du FIDA d'environ 1,2 milliard d'USD et qu'il était conforme aux meilleures pratiques du secteur, en ce qu'il permet de mieux rendre compte des spécificités du mode de fonctionnement du FIDA. Cela a rendu plus lisibles les états financiers du FIDA, qui rendent mieux compte de la nature économique des opérations sous-jacentes.
8. La direction a noté que la situation financière globale était saine malgré la pandémie et les effets de la guerre en Ukraine, que les fonds propres consolidés du FIDA dépassaient la barre des 11 milliards d'USD et que la viabilité à long terme faisait l'objet d'un suivi étroit. Il a été noté que, au 31 décembre 2022, tous les ratios financiers respectaient les limites fixées par le FIDA.
9. Le commissaire aux comptes a donné des précisions sur les travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers.
10. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur l'éventuel impact de la modification de la politique comptable sur le calcul des ratios financiers, le traitement comptable des droits à l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et des compensations pour la Somalie et le Soudan, l'augmentation de la provision pour la perte de crédit attendue pour la catégorie 2, des précisions sur le traitement comptable des placements privés, les changements intervenus dans la comptabilité à la juste valeur et l'évolution des soldes non décaissés.
11. La direction a fourni les éclaircissements nécessaires en notant que les ratios et seuils financiers, tels qu'ils figurent dans le Cadre d'emprunt intégré, sont basés sur les valeurs nominales, plutôt que sur la juste valeur. Il a été noté que, malgré la baisse du ratio de prêts improductifs du fait de l'apurement des arriérés de la Somalie, les scénarios macroéconomiques avaient généralement une incidence sur le niveau global des provisions pour prêts et que certains pays, comme le Pakistan et le Sri Lanka, étaient passés en catégorie 2. Il a été également noté que la Somalie et le Soudan seraient couverts par la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et que la compensation de l'allègement de la dette serait comptabilisée comme une somme à recevoir après le point d'achèvement, à la signature de l'accord de contribution avec le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale. La direction a fourni les précisions demandées sur les placements privés et la comptabilité de couverture et a noté que les soldes non décaissés présentaient une tendance à la baisse. La direction a également fourni des précisions sur la comptabilité à la juste valeur, eu égard au marché de référence utilisé aux fins des critères d'évaluation des prêts, en soulignant les particularités du modèle opérationnel du FIDA par rapport au secteur privé et sa similitude avec d'autres institutions multilatérales. Le commissaire aux comptes a précisé que les

propositions et les observations sur les procédures concernant le cycle d'audit suivant en 2023 seraient communiquées lors de la réunion de juin. Les membres du Comité ont accepté la proposition de la direction de ne transférer aucun montant à la Réserve générale.

12. **Résultats et suite à donner.** Les documents ont été considérés comme examinés et seraient soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session, pour présentation ultérieure au Conseil des gouverneurs.

Point 5 de l'ordre du jour – Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2022 et examen de l'adéquation des mécanismes de surveillance interne (AC 2023/168/R.5) – pour examen

13. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête menées en 2022. Il a souligné que la mise en œuvre des réformes menées par le FIDA sur le plan des procédures organisationnelles, de la structure financière, des effectifs et des processus opérationnels s'était poursuivie en 2022. Dans le cadre des activités qu'il menait sans relâche pour auditer les programmes de pays, AUO avait mis en lumière certaines difficultés liées à la supervision de l'exécution des programmes, notamment la passation des marchés au titre des projets; il a toutefois été signalé que la capacité de supervision des activités de passation des marchés du FIDA avait été considérablement renforcée.
14. Il a été noté que le respect des règles et procédures restait satisfaisant dans l'ensemble de l'institution; le cadre révisé de délégation des pouvoirs était en cours de déploiement et les aspects financiers des processus du FIDA avaient été favorablement accueillis.
15. Les audits du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies, de la gestion des liquidités et de bureaux de pays du FIDA ont permis d'évaluer les réformes en cours et de mettre en évidence certains domaines susceptibles d'être améliorés.
16. Il a été indiqué que le nombre de signalements de fautes professionnelles ou de pratiques répréhensibles avait augmenté en 2022, à la suite de la reprise complète des activités des projets et des activités de supervision en présentiel. AUO a intensifié sa lutte contre la corruption en traitant un nombre record de dossiers en 2022, qui s'est traduit par le nombre le plus élevé de sanctions appliquées par le FIDA.
17. Pour faciliter l'atténuation précoce des risques, vu le nombre important de dossiers d'enquête, AUO avait prévu des missions conjointes d'audit ou d'enquête pour les portefeuilles à haut risque et contribué à la liste interne relative aux vérifications préalables de l'intégrité.
18. Le Comité a également été informé que l'examen externe de la fonction d'enquête du FIDA s'était achevé en février 2023. Le rapport complet, accompagné des commentaires de la direction et d'AUO et du plan d'action, serait présenté au Comité d'audit pour discussion à sa cent soixante-neuvième réunion. Il a été noté que le mandat relatif à la prochaine évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne serait bientôt distribué et qu'il serait basé sur des orientations techniques très précises de l'Institut des auditeurs internes.
19. Pour répondre aux observations des membres concernant les questions de personnel et de ressources, AUO disposait des effectifs et des ressources nécessaires pour exécuter son plan de travail de manière indépendante et avec la qualité requise.
20. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le rapport et ont salué le travail effectué par AUO, les progrès réalisés et le professionnalisme dont il avait fait preuve. Certains membres ont demandé que les fonctions de l'institution et les

bureaux et programmes de pays fassent l'objet d'audits approfondis; d'autres ont demandé des précisions sur les améliorations possibles en matière de communication et sur la taille optimale d'une équipe d'audit. Il a été question plusieurs fois du taux élevé de vacances de postes au FIDA, et il a été demandé que la fonction d'audit soit soigneusement couverte, y compris pour ce qui est du recours aux consultants.

21. Une fois les éclaircissements fournis, AUO a souligné que les programmes de pays apparaissaient comme le point le plus affecté par les réformes (décentralisation, délégation des pouvoirs, etc.) et qu'il convenait par conséquent de leur accorder une attention toute particulière dans le cadre des audits. Le plan triennal d'AOU prévoyait une augmentation des audits des fonctions de l'institution, ce qui transparaîtrait de manière évidente dans le projet de plan de travail de la division pour 2024. AUO a également précisé qu'au cours du dernier exercice, l'équipe d'audit était au complet, ce qui lui avait permis de réaliser des progrès notables dans ses activités d'audit en 2022.
22. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait mis en ligne avec des droits d'accès restreints pour les représentants au Conseil d'administration. Le rapport complet de l'examen externe de la fonction d'enquête /du FIDA, ainsi que les commentaires et le plan d'action de la direction et d'AOU seraient présentés au Comité d'audit pour discussion à sa cent soixante-neuvième réunion. Le mandat de l'évaluation externe de la qualité des fonctions d'audit interne serait distribué aux membres du Comité pour examen.

Point 6 de l'ordre du jour – Mise à jour du Cadre d'emprunt intégré du FIDA (AC 2023/168/R.6) – pour examen

23. La direction a présenté le point de l'ordre du jour, notant que la révision du Cadre d'emprunt intégré était le fruit des enseignements tirés depuis l'approbation de ce dernier et depuis l'émission de placements privés. Il a été noté que l'objectif de la révision était d'accroître l'efficacité et de permettre une interaction plus souple avec les investisseurs, ainsi que de renforcer la capacité du FIDA à conclure des opérations sur produits dérivés à des fins de couverture.
24. Les membres du Comité se sont félicités de la qualité du document. Certains d'entre eux ont demandé des éclaircissements sur le niveau approprié du ratio d'endettement et sur celui du ratio de liquidité, ainsi que sur l'approche de vigilance à l'égard des investisseurs pour ce qui est de la politique d'exclusion concernant les armes, étant donné les éventuels risques pour la réputation du Fonds.
25. La direction a donné les précisions demandées et a précisé que l'approche du FIDA en matière d'effet de levier était très prudente comparée à celle d'autres institutions analogues. S'agissant de la vigilance à l'égard des investisseurs, la direction a expliqué que l'approche du FIDA était analogue à celle d'autres organisations.
26. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine session.

Point 7 de l'ordre du jour – Mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA (AC 2023/168/R.7) – pour examen

27. La direction a présenté la proposition de révision de la tarification des prêts ordinaires en indiquant que l'objectif était de corriger la distorsion historique en prenant le coût de financement du FIDA comme base de la nouvelle méthodologie, plutôt que celui de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).
28. Les membres du Comité ont accueilli favorablement la proposition et ont rappelé l'importance d'adopter un mécanisme de répercussion des coûts pour rester

cohérent par rapport aux autres institutions financières internationales et préserver la viabilité financière du FIDA.

29. **Résultats et suite à donner.** La mise à jour a été considérée comme examinée et serait soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 8 de l'ordre du jour – Rôle de supervision afférent à la fonction de déontologie au FIDA (AC 2023/168/R.8) – pour examen

30. La direction a présenté dans les grandes lignes les meilleures pratiques des organisations internationales en matière de supervision de la fonction de déontologie par les organes directeurs. Il a été noté qu'une fonction de déontologie indépendante était un facteur déterminant de la crédibilité et de la réputation d'une institution, et qu'un rôle de supervision de la part d'un organe directeur pouvait contribuer à renforcer cette indépendance. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le document, ont accepté que la fonction de déontologie du FIDA soit supervisée par un organe directeur et ses sont dits en principe favorables à ce que cette fonction rende compte de ses activités au Conseil d'administration par le truchement du Comité d'audit.
31. **Résultats et suite à donner.** En consultation avec la Directrice de la déontologie, le Comité préparerait et soumettrait au Conseil d'administration une proposition relative à la supervision de la fonction de déontologie du FIDA.

Point 9 de l'ordre du jour – Version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit

32. **Résultats et suite à donner.** Le mandat révisé, y compris les ajustements visant à rendre opérationnelle la procédure améliorée de règlement des plaintes en cas d'allégation de non-respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, a été considéré comme examiné sans changement supplémentaire. Il serait soumis au Conseil d'administration pour approbation finale.

Point 11 de l'ordre du jour – Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2022 et compte rendu oral sur la stratégie de gestion des placements du FIDA pour le premier trimestre 2023, à la lumière des récents événements survenus dans le secteur bancaire.

33. La direction a fait un tour d'horizon des événements survenus au cours du premier trimestre de 2023 qui ont généré de fortes turbulences et tensions sur les marchés financiers. Aucune incidence immédiate n'a été observée sur le portefeuille de liquidités du FIDA, qui est en grande partie investi dans des instruments de qualité de crédit élevée et qui reste résistant aux remous du marché, compte tenu de la part importante de ses actifs liquides de grande qualité, de sa faible sensibilité aux taux d'intérêt et de son exposition limitée au secteur bancaire. La direction a noté que le portefeuille en dollar des États-Unis n'était pas exposé à des risques bancaires et que le portefeuille en euro ne comptait qu'une seule position dans une banque américaine, d'un montant équivalent à 12,5 millions d'EUR. Qui plus est, toutes les positions étaient soit couvertes contre le risque de taux d'intérêt, soit liées à un taux flottant, ce qui permettait de limiter considérablement l'exposition aux variations de taux d'intérêt. Dans l'ensemble, le portefeuille restait très peu sensible au risque de taux d'intérêt, avec une durée de 0,2 an pour le portefeuille en dollar des États-Unis et de 0,6 an pour le portefeuille en euro. De plus, il était très diversifié et bien positionné pour résister aux turbulences du marché.
34. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ce compte rendu et demandé des éclaircissements sur les mesures relatives à la durée. Dans sa réponse, la direction a expliqué que la durée était une indication de la sensibilité du portefeuille exprimée en années.
35. **Résultats et suite à donner.** Le document et le compte rendu oral ont été considérés comme notés.

Point 12 de l'ordre du jour – Questions diverses

a) Conclusions de portée générale et relatives à l'institution émanant des audits de sept bureaux en 2021/2022 (Indonésie, Zambie, Sierra Leone, Soudan, Pérou, Bangladesh et Afrique du Sud) (IAR/22/17) – pour examen

b) Audit de la supervision du programme de pays au Niger (IAR/23/01) – pour examen

36. À la demande des membres, le Comité s'est réuni à huis clos pour examiner les rapports d'audit interne suivants: i) conclusions de portée générale et relatives à l'institution émanant des audits de sept bureaux (Indonésie, Zambie, Sierra Leone, Soudan, Pérou, Bangladesh et Afrique du Sud), telles qu'elles figurent dans le document IAR/22/17; ii) le rapport d'audit relatif à la supervision du programme de pays au Niger, tel qu'il figure dans le document IAR/23/01. De plus amples détails figureraient dans le procès-verbal de la session à huis clos.

37. **Résultats et suite à donner.** Les documents ont été considérés comme examinés. Pour ce qui est de l'audit relatif à la supervision du programme de pays au Niger, la direction fournirait des informations actualisées aux prochaines sessions du Comité d'audit.

c) Demande de complément d'honoraires de la part du commissaire aux comptes

38. Le président du Comité d'audit a noté que le document, présenté dans un court délai, contenait une demande de complément d'honoraires du commissaire aux comptes d'un montant de 15 000 euros, au titre de travaux supplémentaires effectués pour les comptes de l'exercice 2022.

39. La direction a confirmé qu'en 2022, d'importants travaux supplémentaires à caractère ponctuel avaient été réalisés dans le cadre d'un changement volontaire de la politique comptable relatif aux critères d'évaluation des instruments financiers (c'est-à-dire, la comptabilité à la juste valeur). La direction a également confirmé que la demande paraissait raisonnable pour le travail accompli, qui avait été réalisé pour le FIDA selon des normes rigoureuses.

40. La direction a rappelé que le Comité d'audit examinait tout changement important de la portée ou des conditions financières du mandat du commissaire aux comptes et qu'il communiquait au Conseil d'administration toute question y afférente requérant l'attention de ce dernier. Il a été noté qu'un précédent similaire avait eu lieu en 2018, lorsque Deloitte & Touche avait demandé une augmentation de 12% de ses honoraires d'audit pour les travaux supplémentaires réalisés au titre de l'événement ponctuel lié à l'adoption de la norme comptable IFRS9. Il a également été noté que l'augmentation des honoraires actuellement demandée était inférieure en pourcentage (moins de 10%) à celle de 2018.

41. Les membres ont été informés que, en 2018, le Comité d'audit avait examiné ce changement des termes financiers, et qu'il en avait fait part au Conseil d'administration par souci de transparence.

42. **Résultats et suite à donner.** Les membres du Comité ont pris note des informations fournies. Il a été décidé que, compte tenu du court préavis, les membres auraient jusqu'au 14 avril pour examiner la demande du commissaire aux comptes, et que la décision finale serait ensuite communiquée au Conseil d'administration pour information, sans qu'il soit nécessaire d'en discuter au sein du Conseil, conformément à la pratique passée.

43. Il a été confirmé que, en l'absence de nouvelles observations au 14 avril de la part des membres, la demande du commissaire aux comptes était approuvée conformément au Règlement intérieur du Comité d'audit. Le Conseil d'administration en serait informé à sa prochaine session.